

## QUITTANCE DE LOYER - JUILLET 2023

### Adresse de la location :

Résidence Sainte Cécile - Appt 16  
40 rue Cuvier – 31100 Toulouse

Je soussigné Patrice Delpy, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Mr Jérôme SMITH, la somme de quatre cent vingt euros / 420 €, au titre du paiement du loyer et de trente euros / 30 € concernant les charges du bien pour la période de location du 01/07/2023 au 31/07/2023 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

### Détail du règlement

Loyer :	420	euros
Provision pour charges :	30	euros
<b>Total à régler :</b>	<b>450</b>	<b>euros</b>

Fait à Toulouse, le 7 Juillet 2023.

*Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant cinq ans par le locataire (article 2224 du Code civil)*